

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 23 mars 2018	N° 2018-185

Convocation du 16 mars 2018

Aujourd'hui vendredi 23 mars 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Daniel HICKEL
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
Mme Arielle PIAZZA à Mme Cécile BARRIERE
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Virginie CALMELS à M. Alain CAZABONNE à partir de 11h35
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCOTTE à partir de 13h25
Mme Anne WALRYCK à M. Dominique ALCALA à partir de 12h52
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h05
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h25
Mme Anne BREZILLON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h07
Mme Solène CHAZAL à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 12h00
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 11h00
M. Arnaud DELLU à Mme Michèle FAORO à partir de 11h00
M. Vincent FELTESSE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 13h40
M. Marik FETOUH à Mme Magali FRONZES à partir de 12h20
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h05
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST à partir de 10h40
Mme Conchita LACUEY à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h35
M. Eric MARTIN à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h00
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 23 mars 2018	<i>Délibération</i>
	Direction générale Numérique et systèmes d'information Direction de l'innovation et de l'aménagement numérique	<i>N° 2018-185</i>

Appel à projets "animation robotique" dans le cadre de la Robocup 2020 - autorisation d'attribution de subvention pour les candidats - Décision - Autorisation

Monsieur Alain TURBY présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole mène depuis plusieurs années une politique d'animation numérique afin de sensibiliser les habitants aux nouveaux enjeux numériques et d'accompagner les acteurs et les porteurs de projets privés et institutionnels à la diffusion de la culture de l'innovation.

Cette démarche de dynamisation du rayonnement numérique autour de temps d'animations permet de stimuler les acteurs locaux et de diffuser leurs savoir-faire aux échelles nationale et internationale.

Elle permet également de favoriser, sur l'ensemble du territoire métropolitain, une culture de l'innovation partagée et d'assurer une bonne information sur les enjeux de la transformation digitale.

Cette démarche consiste notamment à accompagner des projets numériques auprès de publics bénéficiant d'un niveau de familiarité très variable sur le sujet, depuis les animateurs associatifs jusqu'aux étudiants les plus experts.

Bordeaux Métropole soutient la candidature de la Fédération Française de Robotique pour accueillir la RoboCup 2020, aux côtés du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine, d'Aquitaine Robotics, de Bordeaux INP, du Rectorat de Bordeaux et de l'Université de Bordeaux.

Cette compétition annuelle internationale dédiée à la robotique, a pour objectif de stimuler la recherche en ce domaine et d'encourager le partage des connaissances. Il s'agit de l'un des événements technologiques internationaux les plus importants en termes de recherche et de formation dans la robotique.

Depuis sa création en 1997, la RoboCup accueille chaque année, sur 5 jours d'événements, 3 500 compétiteurs issus de 45 pays, et entre 40 000 à 100 000 visiteurs.

Dans le climat d'effervescence autour du thème de la robotique, suscité par cette candidature, Bordeaux Métropole propose de soutenir, par l'attribution de subventions, la réalisation d'ateliers de sensibilisation du jeune public à la robotique.

Un appel à projets « Ateliers d'initiation à la robotique » a été lancé à cet effet, ouvert du 12 janvier au 9 février 2018, invitant les structures associatives locales à proposer des ateliers à destination du jeune public sur le territoire métropolitain.

L'objectif de cette opération est de soutenir la diffusion de la pratique de la robotique chez les plus jeunes, afin d'encourager la constitution d'équipes Junior locales qui pourront concourir, lors de futures éditions, à la RoboCup. La tenue de ces ateliers d'initiation constitue également un élément essentiel dans l'organisation de la candidature de la RoboCup 2020 à Bordeaux afin de témoigner du dynamisme du territoire dans ce domaine.

A l'issue de l'étude des dossiers, il est proposé de retenir les projets, ci-dessous référencés (cf tableau), pour un montant global de 8929 € TTC, tel que détaillé ci-après :

Nom de l'association	Nombre de projets	Activité proposée	Commune	Subvention allouée
Cap Sciences	1	Déclic Robotique	Bordeaux	1 000 €
Fabrik Scientifik	1	Club Robotique	Bordeaux	1 000 €
Les pinsons	1	Robotique et code sans écran	Bordeaux	977 €
AIPE Jacques Cartier	1	[Eco]Cubi	Pessac	902 €
Les Francas	1	K'ravane	8 communes : Talence, Pessac, Floirac Eysines, Le Bouscat, Cenon, Martignas sur Jalle Blanquefort	1 000 €
MJC Mérignac Centre	1	Sciences dans mon quartier	Mérignac	1 000 €
Les Petits Debrouillards	1	Roulez Circuit	4 communes : Ambares et la grave, Ambès, Saint Vincent de Paul, Saint Louis de Montferrand	1 000 €
La ligue de l'enseignement	3	Découverte de la robotique	Le Haillan	600 €
La ligue de l'enseignement		Découverte de la robotique	Artigues près bordeaux	600 €
La ligue de l'enseignement		Découverte de la robotique	Lormont	850 €
TOTAL				8 929 €

Afin de soutenir cet événement, il vous est proposé d'attribuer 10 subventions pour un montant total de 8929 € TTC.

Modalités de versement de la subvention :

Conformément aux dispositions du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux organismes de droit privé, approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole en date du 29 mai 2015, la subvention sera versée forfaitairement en une seule fois.

Obligations de l'organisme subventionné :

Conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'organisme subventionné est tenu de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de son budget définitif (annexe 1 complétée des colonnes « Réalisé ») et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Ainsi, il s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de l'exercice et au plus tard le 31 août 2019, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'Annexe 2 et définis d'un commun accord entre les deux parties. Ces documents sont signés par le président de l'organisme ou toute personne habilitée ;

- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du Code de commerce ;
- Le rapport d'activité.

Selon ce même article, il est également interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention, d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Métropole,

VU les dispositions de l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la demande de subvention des associations Cap Sciences, Fabrik Scientifik, Les pinsons, AIPE Jacques Cartier, Les Francas, MJC Mérignac Centre, Les Petits Debrouillards et La ligue de l'enseignement dans le cadre de l'appel à projets « Ateliers d'initiation à la robotique », à hauteur de 1000 € TTC maximum par projet, est recevable en raison de l'intérêt des manifestations organisées et de leur convergence avec les actions menées par Bordeaux Métropole en matière d'animation numérique du territoire.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer 10 subventions pour un montant total de 8929 € TTC aux associations Cap Sciences, Fabrik Scientifik, Les pinsons, AIPE Jacques Cartier, Les Francas, MJC Mérignac Centre, Les Petits Debrouillards et La ligue de l'enseignement pour la réalisation d'ateliers d'initiation à la robotique sur le territoire de Bordeaux Métropole.

Article 2 : d'imputer la dépense sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 65748, fonction 57, CDR FBA.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 mars 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 11 AVRIL 2018	Pour expédition conforme, le Conseiller délégué, Monsieur Alain TURBY
PUBLIÉ LE : 11 AVRIL 2018	